

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 08 AVRIL 2015**  
**COMPTE RENDU**

**Présents :** Mesdames ABBAL Marie, BOYER Odette, CONSTANTIN Corinne, FARDEL Rose-Marie, FORGET Alisson et JALBY Geneviève.  
Messieurs ANGLADE François, BRAL Amédée, FUENTES Thomas, LAFFOND Patrice, LUCAS Yves, ROMERO Jacques et ROUQUIÉ Marcial.

**Absent(s) :** Madame BRISSON Isabelle **pouvoir** à Madame CONSTANTIN Corinne  
Monsieur WOHMANN Bertrand **pouvoir** à Monsieur ANGLADE François

\*\*\*

**Marcial ROUQUIÉ** est désigné **secrétaire de séance**.

**1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2015**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.

**2°) PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**Postes de secrétaire de mairie et de responsable du service technique****Poste de secrétaire de mairie**

Suite à son départ en retraite, Madame la secrétaire de mairie sera radiée des cadres le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le maire de Pont de Beauvoisin a donné son accord pour la mutation de sa remplaçante, Madame ACH Florence, à compter du 11 mai 2015.

Afin de permettre à Madame GAUBIAC de récupérer ses heures et de solder ses congés, il est nécessaire de créer temporairement un second emploi de rédacteur à temps complet afin de couvrir la période du 11 mai au 30 juin 2015.

**Poste de responsable du service technique**

La commission administrative paritaire, réunie le 6 mars 2015, a émis un avis favorable à l'inscription sur le tableau d'avancement annuel en faveur de l'agent responsable du service technique.

Afin de le nommer dans ce nouveau grade, M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, décide**

- de créer un second poste de rédacteur afin de couvrir la période du 11 mai au 30 juin 2015 ;
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

**3°) PERSONNEL : REGIME INDEMNITAIRE - Postes secrétaire de mairie et Responsable du service technique**

Monsieur le maire propose de fixer le régime indemnitaire de la nouvelle secrétaire de mairie, recrutée au grade de **REDACTEUR**, comme suit :

**Indemnité d'Exercice des Missions des préfectures (I.E.M.) :** Coefficient multiplicateur 3.

Ce coefficient s'applique sur le montant annuel de référence applicable au cadre d'emploi des rédacteurs

**Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) :** Coefficient multiplicateur 8

Ce coefficient s'applique sur le taux moyen annuel applicable à la 3<sup>e</sup> catégorie. Ce taux moyen est indexé sur la valeur du point de la fonction publique, il est revalorisé à chaque hausse de point.

**Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) :** Les taux horaires varient en fonction de l'indice brut détenu par l'agent. Les heures supplémentaires rémunérées seront limitées à 7H30 par mois maximum.

Pour l'agent responsable du service technique bénéficiant d'un avancement au grade d'**ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1<sup>ère</sup> Classe**, Monsieur le Maire propose de porter, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, le montant de référence annuel de l'**Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.)** au montant applicable à son nouveau grade et de maintenir le coefficient multiplicateur à 8.

Monsieur le Maire précise que ces indemnités sont versées par fraction mensuelle.

En cas d'absences, elles suivront les mêmes règles d'abattement que celles fixées par délibération du 8 novembre 2010 et 3 décembre 2012.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve les propositions telles que présentées.**

#### 4°) FONDATION DU PATRIMOINE du LANGUEDOC ROUSSILLON - Adhésion

La commune adhère à la Fondation du Patrimoine depuis 2008. La cotisation, pour les communes de 1000 à 3000 habitants, reste fixée à 100 € par an.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, approuve l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine du Languedoc Roussillon et autorise Monsieur le Maire à signer les bulletins d'adhésion jusqu'à la fin de son mandat.**

#### 5°) TRAVAUX : Mise en accessibilité des arrêts de car et demande de subvention auprès du Conseil Général

Patrice LAFFOND expose qu'après avoir rencontré les services d'Hérault Transport, l'arrêt situé « Place du Pont » a été défini comme prioritaire et qu'il serait souhaitable de réaliser les aménagements de mise en accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite avant Janvier 2018.

Il détaille les travaux à réaliser pour un coût estimé entre 4 000 et 5 000 € et précise qu'ils peuvent faire l'objet d'une aide financière du Conseil Général à hauteur de 50%.

Il dit que ces travaux pourraient également être réalisés en régie par les employés du service technique car le coût salarial pourra être intégré dans le coût global subventionné.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, :**

- **approuve la réalisation de l'aménagement de mise en accessibilité de cet arrêt de car avant janvier 2018 ;**
- **laisse le choix à la Commission Travaux de faire réaliser les travaux soit par une entreprise soit en régie par les employés du service technique ;**
- **demande à Monsieur le Maire de solliciter le Président du Conseil Départemental afin de bénéficier d'une aide financière la plus élevée possible.**

#### 6°) DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRES - Compte rendu des décisions

Monsieur le Maire informe que conformément aux délégations consenties par délibération du 9 avril 2014, il a signé :

- pour la réfection de l'**armoire électrique du tennis**, un devis avec la Société Nouvelle SANCHIS pour un montant H.T. de 1 075 € (1 290 € T.T.C.)
- pour le déplacement des **commandes d'éclairage et de chauffage de la salle polyvalente** dans un tableau protégé accessible au public, un devis avec la Société CLIMELEC SERVICE pour un montant H.T. de 675.20 € (810.24 € T.T.C.)
- pour la pose d'un **compteur d'eau** séparé de la salle polyvalente et de l'aire de jeux, un devis avec la SAUR pour un montant H.T. de 1 307.66 € (1 569.19 € T.T.C.)

*Ces dépenses seront imputées au budget de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9271.*

- pour l'acquisition d'un **ordinateur, d'un moniteur et d'une imprimante** pour le service technique, un devis avec la Société ABSYS pour un montant H.T. de 1 149 € (1 378.80 € T.T.C.)
- pour les **sièges de bureau** du service administratif, un devis avec la Société VIKING pour un montant H.T. de 592 € (710.40 € T.T.C.)
- pour les **vitres d'affichage extérieur** mairie et école, un devis avec la Société SEDI pour un montant H.T. de 2 938 € (3 525.60 € T.T.C.)
- pour une **tondeuse auto tractée** pour le service technique, un devis avec la Société CDM pour un montant H.T. de 515.84 € (619.01 € T.T.C.)
- pour l'acquisition de **panneaux de signalisation routière et de miroirs** :
  - \*un devis avec la Société SIGNATURE pour un montant H.T. de 647.82 € (777.38 € T.T.C.)
  - \*un devis avec la Société ATS et AC pour un montant de 637.90 € H.T. (765.48 € T.T.C.)
  - \*un devis avec la Société ATS et AC pour un montant de 788.90 € H.T. (946.68 € T.T.C.)
- pour du **meuble et des écrans pour l'école**
  - \*un devis avec la société MANUTAN pour un montant H.T. de 1 755.69 € (2 106.83 € T.T.C.)
  - \*un devis avec la société DELAGRAVE - Direct D pour un montant H.T. de 443.06 € (531.68 € T.T.C.)

*Ces dépenses seront imputées au budget de la commune, en section d'investissement à l'opération 9207.*

- pour le **relevage de 10 tombes** dans le cadre de la **restructuration du cimetière** un devis avec la Société ROC ECLERC pour un montant H.T. de 1 175 € (1 410 € T.T.C.)

*La dépense sera imputée au budget de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9283.*

**Le conseil municipal prend acte de ces décisions.**

#### 7°) LIGNE SNCF BEZIERS / NEUSSARGUES / CLERMONT-FERRAND/

##### **MOTION CONTRE LA FERMETURE**

Monsieur le Maire expose qu'il a été informé, par le Comité Pluraliste de Défense et de Promotion de la ligne SNCF Béziers/Neussargues/Clermont-Ferrand, de la fermeture programmée de cette ligne au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les trains de marchandises seraient remplacés par des camions, les trains de voyageurs TER, notamment pour les scolaires, par des bus.

Le train national d'équilibre du territoire « l'Aubrac » serait supprimé au 1<sup>er</sup> décembre 2015 et remplacé par un bus.

La France organisera pourtant, en décembre 2015, à Paris, une conférence mondiale sur l'environnement, l'avenir de la planète et du climat.

Cette décision de fermer la ligne au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est contraire aux ambitions affichées de l'exemplarité française, puisque cette fermeture contribuera à polluer, avec toujours plus de bus et de camions sur nos réseaux routiers.

**Considérant que la ligne SNCF Béziers/Neussargues/Clermond-Ferrand est utile et indispensable pour une ruralité vivante, un aménagement du territoire équilibré, pour l'environnement et la santé publique des populations,**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, se prononce :**

- \* **contre la fermeture de cette ligne ;**
- \* **contre la politique du tout routier et autoroutier ;**
- \* **pour une politique de transport public qui redonne priorité au rail ;**
- \* **pour le transport des marchandises et des voyageurs par rail comme élément incontournable de lutte contre les dérèglements climatiques et la pollution ;**

*et en conséquence :*

- \* **pour le maintien et la rénovation du train national de voyageurs « Aubrac » comme train d'Equilibre du Territoire (TET) de Paris à Béziers avec du matériel moderne bi-mode : électrique et Diesel ;**
- \* **pour une relance des trains de voyageurs « TER » avec les collectivités territoriales régionales concernées ;**
- \* **pour la levée de l'interdiction de circulation des trains de marchandises par le Sud (Béziers-Marvejols).**

**Le conseil municipal demande au gouvernement et à la Direction SNCF :**

- \* **de revenir sur la décision de fermer la ligne ;**
- \* **de maintenir la relation nationale par le train de voyageurs l'Aubrac » comme TET ;**
- \* **de développer le transport par rail des voyageurs et des marchandises.**

#### **COMITE PLURALISTE DE DEFENSE ET DE PROMOTION – Collectif des élus : Demande de subvention exceptionnelle**

Dans le cadre de la défense de cette ligne, des actions sont programmées et notamment un rassemblement à la gare de Millau le 25 avril à 10 H 30.

Un train spécial Béziers - Neussargues, a également été programmé le 26 septembre pour fêter les 130 ans du Viaduc de Garabit.

Le Comité des élus faisant partie intégrante du Comité Pluraliste de Défense de la Ligne Béziers-Neussargues, il demande la présence des élus dans ce train. Le prix du billet sera de 10 € mais compte tenu du coût de la « location » de la ligne à la SNCF il demande aux communes, pour cette initiative, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € qui sera versée sur le compte du Comité pluraliste Béziers - Neussargues, ouvert auprès du Crédit mutuel de Lozère à Mende.**

#### **8°) Musée du biterrois : Exposition « De la fouille au labo, l'exemple des gaulois »**

Le Musée du Biterrois reçoit la version itinérante de l'exposition sur les Gaulois de la Cité des Sciences et de l'industrie de la Villette.

Cette exposition temporaire intitulée « De la Fouille au labo, l'exemple des Gaulois » est visible, au musée, jusqu'à la fin du mois d'août. L'accès est gratuit. Elle est ouverte au public du mardi au vendredi, de 9 H à 17 H et les week-end, de 10 H à 18 H.

Le Maire de Béziers invite les établissements scolaires à venir découvrir cette exposition, en mai et juin, en réservant l'un des créneaux horaires encore disponibles, auprès des médiateurs culturels.

Cette information a été communiquée à Monsieur le Directeur de l'école de la Source qui fait savoir que plusieurs enseignantes sont intéressées et propose que deux classes s'y rendent et en priorité la classe de Madame MENDEZ.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les frais de déplacement d'un bus pouvant transporter deux classes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, décide que la commune prendra en charge les frais de déplacement en car pour deux classes.**

#### **9°) QUESTIONS DIVERSES**

##### **VANDALISME**

Monsieur le Maire informe que des actes de vandalisme se sont produits, 2 semaines de suite, par des jeunes qui se sont introduits dans la cour de l'école. Ils ont été repérés par les caméras et un appareil photo. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Murviel Les Béziers.

Le conseil municipal regrette les agissements d'un petit nombre et s'interroge sur les actions à mener pour résoudre efficacement le problème. Monsieur le Maire dit qu'il va demander un contrôle renforcé de la gendarmerie.

\*

### **INVENTAIRE DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE DU LANGUEDOC ROUSSILLON**

Le Préfet de région a porté à la connaissance des maires l'inventaire du patrimoine géologique du Languedoc Roussillon. Aucun site géologique n'est présent sur le territoire de Laurens mais l'ensemble des résultats de l'inventaire ainsi qu'une présentation des objectifs et de la méthode suivie sont consultables et téléchargeables sur la page dédiée du site Internet de la DREAL (*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement*). Une plaquette de présentation est également consultable à l'accueil de la mairie.

\*

### **INTEMPERIES DU 28 NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Maire informe que la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'a pas été dirigée à la bonne adresse et n'a pas été re-routée vers la boîte fonctionnelle de la Préfecture. La société CEDRALIS, qui gère l'automate servant à diffuser de l'information, a corrigé ce défaut.

Le dossier de la commune sera examiné à la commission interministérielle du 21 avril 2015.

\*

Marie ABBAL signale une « ouverture » dans la clôture de l'ancien stade. Les moto-cross utilisent celle-ci, pour sortir à grande vitesse, ce qui rend la zone très dangereuse car des véhicules automobiles circulent sur le chemin d'accès.

\*

Madame JALBY donne lecture d'un courrier adressé par Madame Sylvette AFFRE qui s'inquiète au sujet des travaux réalisés au Lotissement « Le Carignan ».

Madame JALBY précise qu'une réunion avec le chef de chantier de l'aménageur a eu lieu ce matin.

Elle confirme que le niveau de la route ne pourra pas être abaissé, que des bordures de trottoirs seront installées mais que les barbacanes des murs de clôture appartenant à Madame AFFRE et à son voisin ne seront pas bouchées.

Il n'y aura pas de plantation sur le trottoir qui restera enherbé comme par le passé.

Les travaux correspondent au projet déposé.

Les espaces et la voirie seront entretenus par le lotisseur jusqu'à la rétrocession à la commune.

\*

Alisson FORGET dit que beaucoup de personnes se plaignent sur l'entretien du village et sur la propreté. Les employés municipaux balayent toujours les mêmes rues.

Monsieur le Maire dit que la balayeuse de la communauté de commune intervient désormais sur la commune et notamment dans les lotissements. Il faudrait lister les rues « oubliées ».

\*

Alisson FORGET demande des précisions sur le financement des classes vertes car elle ne comprend pas pourquoi cette année la commune ne subventionne pas de séjour.

Corinne CONSTANTIN répond que la commune finance une classe verte par an mais que l'an dernier les enseignants de deux classes à double niveau (CM1 et CM2) ont souhaité partir ensemble. Ils ont demandé de réunir le budget de 2 ans et ils avaient précisé dans leur courrier qu'ils ne demanderaient pas de subvention à la mairie pour l'année 2015.

Alisson FORGET dit que ce système lèse certains enfants qui ne partiront pas.

Patrice LAFFOND répond que ce sont les enseignants qui organisent les classes vertes.

Alisson FORGET rappelle les quoteparts de financement de la commune, des familles et de l'association « Les Pitchounets ».

\*\*\*

Le Maire  
François ANGLADE

